



Cfdt:

ADEME

www.cfdt-ademe.fr

S'ENGAGER POUR CHACUN  
AGIR POUR TOUS

CLIMAT SOCIAL  
FAISONS VITE  
ÇA CHAUFFE

ÇA S'EST DIT... EN DP

## CLIMAT SOCIAL : VOYAGE EN TERRE INCONNUE ?

LE 23 FÉVRIER 2017

**AVERTISSEMENT :** Toute ressemblance avec des personnes existantes est inévitable, mais indépendante de notre volonté !

### Dématérialisation de la paie : faites gaffe au MIB !

Au cas où vous n'auriez pas reçu le mail de « Paie Ademe » (alors que votre fiche de paie n'est pas déjà dématérialisée) qui vous demande si vous voulez participer à un « questionnaire » afin de dématérialiser votre bulletin de paie ou pas (on vous la fait courte), c'est que votre MIB (Mails In Black) a été efficace. Allez donc regarder dans votre anti-spams pour vérifier que le mail n'y est pas et dites : « Mail y es-tu ? Mail m'entends-tu ? ».

La direction nous accuse de voir le mail partout -pardon le mal, et nous rappelle que ce sont les DP qui ont souhaité qu'elle informe les salariés de cette dématérialisation. Enfin... toutes celles et tous ceux qui n'avaient pas encore adhéré à la dématérialisation !

Nous avons demandé à la direction de faire attention à ce genre d'adresse facétieuse, qui dirige les mails directement vers leur mise en quarantaine. À croire que certains mails de la direction sont particulièrement contagieux...

Elle a promis une relance via son ZoomRH et par mail directement aux salariés qui n'ont pas répondu au « questionnaire ».

À la question d'un possible retour en arrière avec une « rematérialisation du bulletin de paie », la direction a dit que oui, c'est possible à tout moment, **en adressant une demande par mail au service Paie.**



### Dématérialisation de la paie (suite) : quelle sécurité pour les informations ?



Au-delà de la question de savoir si la dématérialisation est une réelle avancée ou une vaste fumisterie,

la CFTD a interrogé la direction sur le circuit particulier réalisé par nos bulletins de salaires : prestation Novapost sous-traitée à MyPeopleDoc qui fait transiter ses

fichiers via les USA puis l'Irlande, pour aboutir finalement dans un serveur localisé au Royaume-Uni.

Novapost garantissait pourtant que les partenaires auxquels MyPeopleDoc pouvaient faire appel « [seraient] des professionnels de l'hébergement localisés sur le territoire de l'Union Européenne ».

Patatras, le Brexit est passé par là, Novapost est donc marron avec sa garantie européenne. Et le transit via les USA est tout sauf rassurant pour la confidentialité des données. En témoigne les récentes affaires avec la NSA, WikiLeaks, les soupçons de piratage russe pour

les élections américaines, on en passe sûrement des moins connues. Enfin bon, pour l'instant on a encore un salaire, nous direz-vous !

Outre les bulletins de salaire, Novapost propose son « coffre-fort sécurisé » pour d'autres documents personnels, jusqu'à 25.000, dixit la feuille de chou de la direction.

Vous faites comme vous voulez, mais vous ne pourrez pas dire que vous n'étiez pas informés ! Et relire le point précédent si, du coup, vous voulez « rematérialiser » votre fiche de paie.

### Évaluations, piège à c...

Dans une certaine direction régionale, il a été dit aux salariés qu'ils seraient aussi évalués en 2017 sur leur contribution au projet d'entreprise. Or, cette contribution, la direction l'a rappelé, est facultative. La direction régionale de l'ADEME vient donc d'inventer un concept d'un nouveau genre : l'évaluation d'un travail non effectué. Elle a été conseillée par 2F Conseils\* ou quoi ?

Devant les remarques des délégués du personnel, la direction a tenté de déminer le terrain et nous a dit qu'elle se rapprocherait de la direction régionale concernée, tout en nous rappelant qu'il s'agissait d'une simple « invitation à participer ». Ben voyons...

\*société de conseil de F. Fillon



### Devoir de réserve ou réserve de devoirs ?



Des préfets rigolos ont enjoint l'ADEME à respecter un « devoir de réserve » durant la période électorale avant l'élection présidentielle et les législatives. Rappelons-le, ce devoir de réserve concerne surtout

les ministères et les élus pour éviter la promotion d'actions gouvernementales qui pourraient influencer le vote des électeurs. Et il s'appliquerait donc à l'ADEME ? La question a été posée à la direction qui répond que oui bien sûr, l'ADEME doit respecter ce devoir de réserve mais que ce sont essentiellement les événements de

communication impliquant des élus qui sont concernés. La Dicoif fait le point avec les chargés de comm'. Si une UG a un doute, il faut se rapprocher de la DICOIF qui, elle, verra avec le Service d'Information du gouvernement.

### Convention du personnel : des frais de déplacement à la charge des UG

Selon la direction, il est normal que les UG supportent une partie du coût des déplacements des salariés pour la convention du personnel, car certaines réunions ont été calées avant ou après et concernent donc l'activité des UG. C'est un argument un peu capillo-tracté ! En effet, si des réunions encadrent la convention, c'est bien pour « rentabiliser » les déplacements que cela a été fait. Et non en raison d'une justification d'activité particulière.

Autre point, la direction dit que non, elle a tout prévu pour que les salariés puissent arriver le mardi midi et

repartir le mercredi pour rentrer chez soi le soir. Les salariés des DOM apprécieront ainsi que tous ceux qui ont plus de 4 h de trajet pour aller à Angers, ce qui commence à faire beaucoup de monde à l'Agence...

Nous espérons qu'en cas de difficultés de budget de moyens d'une DR ou UG, la direction saura abonder leur budget

La direction avait tellement tout prévu qu'elle a même remercié la CFTD qui lui a suggéré de mettre en place des navettes supplémentaires entre le Grésillé et le pa-

lais des Congrès pour permettre aux salarié-e-s angevins de participer aux réunions ou aux ateliers organisés sur place le mardi matin sans passer une heure à (ne pas) trouver une place de parking à proximité.

Sinon, merci pour ce bel événement !



### Calcul des jours de congés et temps partiels ne font pas bon ménage



OSCARH intègre depuis début 2017 un nouveau calcul pour les jours de congés des salariés à temps partiel, sur la base des 30 jours de congé proratisés au

temps partiel travaillé. Les salariés à temps partiel voient leurs CP défalqués d'avance en début d'année. Donc, avec ce nouveau calcul, tous les temps partiels commencent l'année avec un compteur de CP négatif. La direction ne voit pas où est le problème, tout le monde sait bien qu'on peut quand même poser des CP avec un compteur négatif, non ? (dixit).

Toujours selon la direction, les compteurs de CP ont été mis à jour des nouvelles règles de décompte au cours du mois de février. Ils n'ont pas été modifiés depuis mais, elle nous le rappelle finement que « comme pour

tout le monde, ils augmentent de 2,5 jours par mois ». Encore merci car on ne le savait pas...

Par contre, les spécificités des règles de gestion du temps appliquées dans les DOM nécessitent des ajustements de paramétrage car le planning d'un salarié à temps plein est réparti sur 4 ou 4,5 jours selon le DOM.

Il semble que l'ensemble des règles en vigueur soient en cours de validation par le prestataire et que tout cela sera corrigé au mois de mars. Les salariés devront vérifier car on se rappelle des facéties du logiciel à ses

débuts, et comme dit le proverbe « chat échaudé craint l'eau froide ».

### CFA fait toujours des siennes

La CFDT a alerté la direction sur le sort peu enviable de l'équipe CFA, sous pression depuis des mois, et sur celui des salarié-e-s qui galèrent toujours sur l'outil ! La direction note l'alerte, sans toutefois nier les problèmes existants de l'outil. C'est déjà une avancée par rapport à 2016...



La CFDT sera attentive aux alertes que pourront lui faire remonter les salariés et les transmettra à la direction. On devrait pouvoir en parler dans le « ça s'est dit en DP » de Mars. N'hésitez donc pas à vous rapprocher d'un-e DP pour lui faire part de vos problèmes.

### STM = Sans Top Manager ?



Le STM n'a plus toute sa tête depuis 6 mois avec le départ du chef de service en août dernier et celui de son adjointe en fin d'année. Quand on a pas de tête, on a des jambes... C'est bon pour la mobilité, mais quand même, le service marche sur 1 seule soupape depuis le début 2017, avec l'adjoint de Paris qui fait ce qu'il peut. À la question de savoir « quand sera remplacé le chef

de service ? », la direction nous répond que cela ne regarde pas les délégués du personnel et que l'intérim est assuré par le directeur adjoint DVTD, ancien chef de service. Faut-il rappeler à la direction que la santé des salariés et le bien-être au travail sont aussi dans les prérogatives des DP ? Disons que ça l'arrange bien de renvoyer sur une autre instance, pour ne pas répondre.

De ce que nous dit quand même la direction, le recrutement est effectivement en cours, mais à l'externe, et risque de prendre encore quelques mois. Le nouveau chef risque donc de n'arriver au mieux que durant l'été 2017, soit près d'un an après le départ de l'ancien. On parie ?

### Prochaine réunion : à Paris, où les DP se réuniront le jeudi 23 mars 2017

Toujours à votre disposition, vos délégués du personnel CFDT

Daniela HOUPILLART

Valbonne

Isabelle MIGLIORE

Valbonne

Brigitte ROBIN

Angers

Sophie ROLANT

Valbonne

Denis TAPPERO

Paris

Olivier THEOBALD

Angers

Virginie LEMBAYE

Angers

Frédéric BLONDEL

Angers

Sandrine CARBALLE

Valbonne

Alice GUEUDET

Angers

Damien JULIENNE

Angers

François-Renaud SIEBAUER

DR PACA

... et pour nous écrire : [cfdt@ademe.fr](mailto:cfdt@ademe.fr)

retrouvez-nous sur notre site : <http://www.cfdt-ademe.fr/>

Et sur twitter : [@cfdtademe](https://twitter.com/cfdtademe)